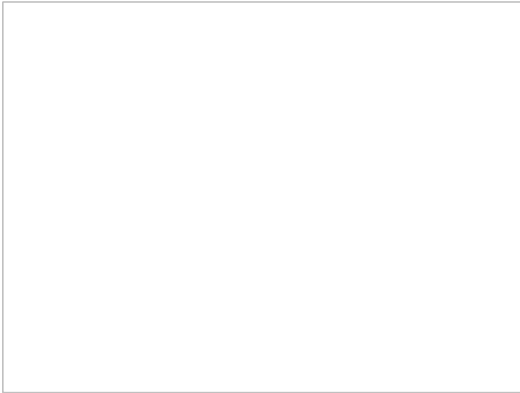


Aménagement et sécurisation de rues

La Ville travaille en concertation avec les habitants pour apporter des solutions aux problèmes de stationnement et de circulation

Fermeture du débouché sur l'allée Surièges



Les travaux de sécurisation de la traversée routière proche de la station Rougemont-Chanteloup, entrepris par la SNCF et le Département de Seine-Saint-Denis, consistent à adapter les feux tricolores pour un fonctionnement de type carrefour tramway classique. En effet, sur la période 2013-2017, 7 accidents ont été recensés sur ce carrefour entre l'allée de Surièges, l'allée du Maréchal Gérard et l'allée des Peupliers.

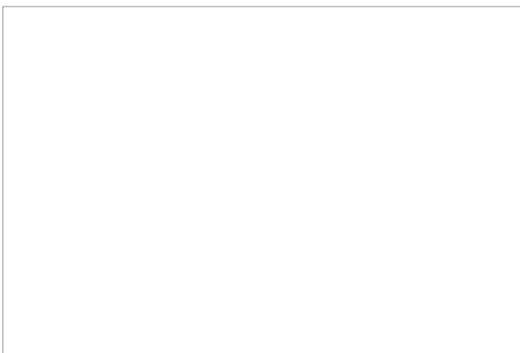
Ces aménagements impliquent la fermeture du débouché des sorties de l'allée du Maréchal-Gérard et des Peupliers vers l'allée de Surièges.

Cette fermeture a été sollicitée par les riverains, car des véhicules utilisaient les voies Nonneville et Peupliers pour éviter les bouchons le soir sur l'avenue de Surièges et remonter la file. La vitesse des véhicules était importante dans ce quartier pavillonnaire.

Par conséquent une inversion du sens unique de circulation de l'allée du Maréchal-Gérard et les entrées et sorties du quartier se feront donc désormais uniquement par l'allée de Nonneville.

La mise en place du nouveau plan de circulation est effective depuis le 24 février 2021.

Sens unique sur l'allée Condorcet



Afin d'améliorer la sécurité routière et de mieux réguler les flux automobiles, la circulation s'effectuera dans la deuxième quinzaine de mars en sens unique sur l'allée Condorcet (dans sa portion entre l'allée Richelieu et le boulevard Jean-Jaurès/Westinghouse).

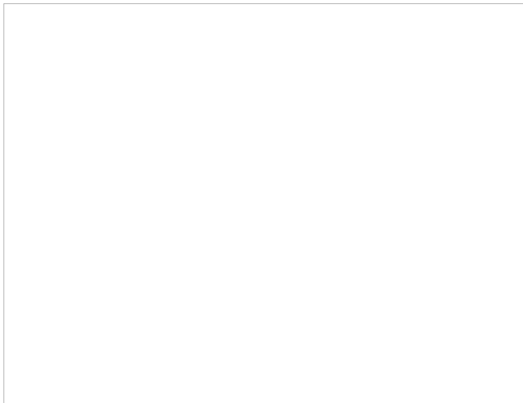
Le sens de circulation se fera de l'allée Richelieu vers le boulevard Jean-Jaurès/Westinghouse.

La vitesse sera limitée à 30km/h et la circulation interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (sauf véhicules de secours et de service).

La signalisation verticale sera modifiée en conséquence.

Par ailleurs, le stationnement permanent sera matérialisé du côté des numéros pairs, en remplacement du stationnement alterné semi-mensuel.

Aménagements sur l'avenue des Primevères



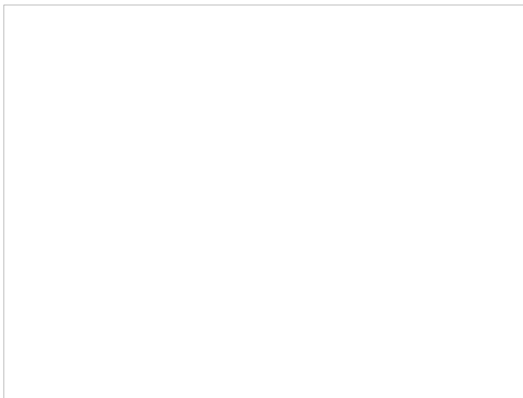
Suite aux problèmes de stationnement et de circulation rencontrés par les habitants dans l'avenue des Primevères, la Ville rappelle que cette rue est à double sens de circulation et donc soumise à la règle du stationnement alterné par quinzaine avec un stationnement sur chaussée.

Des premiers aménagements ont été réalisés récemment par la pose de mobiliers anti-stationnement sur les trottoirs notamment aux abords du carrefour avec la rue d'Aulnay.

Un renforcement de la signalisation verticale et horizontale sera entrepris prochainement avec un renforcement des contrôles policiers.

Ces travaux seront réalisés dans un premier temps par la pose des panneaux de signalisation, puis dès que les conditions climatiques seront favorables par la réalisation des marquages au sol.

Vers un sens unique sur l'allée du Caire



Suite aux problèmes de stationnement et de circulation signalés sur l'allée du Caire, les services de la ville ont été sollicités afin de proposer différentes solutions.

Les mesures retenues consistent à tester la mise en sens unique de circulation de l'allée du Caire dans le sens allant de la rue Edison vers la rue Maurice-Métais.

Cette mise en sens unique permettra de matérialiser le stationnement bi-latéral mi-chaussée mi-trottoir sur ce tronçon de voie.

Cette modification fera l'objet d'une consultation de l'ensemble des riverains dans les prochaines semaines, l'objectif étant de rendre ce dispositif opérationnel à la rentrée de septembre.

Publié le 02 mars 2021